

**SUJET DE SES
BAC GÉNÉRAL 2024
MÉTROPOLE**

ÉPREUVE COMPOSÉE

**I. PREMIÈRE PARTIE : MOBILISATION DES CONNAISSANCES
(4 points)**

École : au sens large, l'ensemble des institutions chargées de délivrer un enseignement dans le cadre de la formation initiale (écoles maternelles et primaires, collèges, lycées, voire enseignement supérieur).

L'égalité des chances est le fait de donner les mêmes chances de réussir à tous. Ex : mêmes chances pour les fils d'ouvriers et pour les fils de cadres d'avoir le bac, mêmes chances pour les filles et les garçons de réussir en Maths.

Schématiquement, on peut dire que dans les sociétés démocratiques, l'École est une instance d'intégration au service de l'égalité des chances pour plusieurs raisons :

- Elle transmet des savoirs indispensables à la vie en société
- Elle transmet une culture commune
- Elle transmet des références morales communes
- Elle cherche à donner à chacun les mêmes chances d'accéder aux diplômes (peu importe les caractéristiques sociales de



chacun).

Une société démocratique ne peut en effet accepter comme principe que la réussite scolaire dépende de l'origine ou des caractéristiques des individus. L'école doit donc accueillir tous les élèves et donner à tous les mêmes chances de réussite scolaire. Une inégalité des chances à l'école débouche sur de nombreuses autres inégalités (emploi, santé, logement...).

II. DEUXIÈME PARTIE : ÉTUDE D'UN DOCUMENT (6 points)

Question 1

En Espagne, le taux d'inflation annuel était de 2,9% en mai 2023 = les prix ont augmenté de 2,9% contre 12,7 % en Lettonie d'après Eurostat.

On peut donc dire que le taux d'inflation était environ 4 fois plus élevé en Espagne qu'en Lettonie.

L'inflation était beaucoup plus forte en Espagne qu'en Lettonie.

Question 2

Un choc asymétrique est une variation brutale de l'offre ou de la demande qui affecte spécifiquement une région ou un secteur d'activité ou un pays selon sa spécialisation.

C'est donc un événement ayant un impact macroéconomique seulement sur un pays ou avec une intensité différente selon les pays.

Au sein d'une union économique et monétaire (comme la zone euro), un pays qui subit un choc asymétrique ne peut pas utiliser la politique monétaire pour résorber le déséquilibre économique qui apparaît car la définition et la mise en œuvre de la politique monétaire est transférée à la BCE. Autrement dit, le passage à la



monnaie unique implique la mise en œuvre d'une politique monétaire unique (la même pour tous les 20 pays de la zone €). Ainsi chaque Etat-membre perd donc sa souveraineté monétaire. En effet, pour définir la politique monétaire la BCE se base sur la situation macroéconomique de la zone euro dans son ensemble et non sur les situations spécifiques de chaque Etat-membre. Son objectif principal est celui de la stabilité des prix au sein de la zone. Il se peut que le taux d'inflation des différents pays de la zone soit très différent, certains pays peuvent connaître un taux d'inflation très élevé et d'autres très faible. La BCE prendra ses décisions (fixation des taux d'intérêt...) en fonction de l'inflation moyenne au sein de la zone.

Ainsi, on observe dans le document que les taux d'inflation sont très différents selon les pays. La Lettonie a un taux d'inflation annuel de 12,3% contre à peine 2.9% pour l'Espagne en 2023. On observe un écart de 4 entre les taux d'inflation.

La Lettonie aurait alors besoin d'une politique monétaire restrictive (de rigueur) pour ralentir l'inflation ce qui n'est pas le cas pour l'Espagne. Cette politique monétaire unique ne permettra pas de remédier à tous les problèmes : elle sera éventuellement favorable à certains pays mais pas à tous. De même qu'on observe que les taux de chômage sont très différents selon les pays. À peine 2,9% de la population active en Allemagne était au chômage en mai 2023 contre 12,7% de la population active en Espagne. Ici aussi, une politique monétaire unique n'est pas adaptée à des situations économiques aussi différentes.

L'Espagne aurait besoin d'une politique monétaire de relance pour faire baisser le chômage (en relançant le crédit donc la consommation donc l'emploi) alors que l'Allemagne non (une telle politique monétaire de relance pourrait générer encore plus d'inflation = politique contreproductive).

Les politiques budgétaires nationales ne permettent pas non plus d'y faire face, faute de marges de manœuvre suffisantes (pacte de stabilité et de croissance trop contraignant).



III. RAISONNEMENT S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE (10 points)

Diverses enquêtes sociologiques montrent que l'appréciation que portent les individus sur les inégalités et le regard porté sur la justice sociale globale jouent un rôle important sur leur sentiment de bien-être et de satisfaction. Dans ce devoir, il s'agira de montrer que les pouvoirs publics disposent de plusieurs instruments pour assurer la justice sociale. La justice sociale est un idéal au regard duquel on juge de la situation existante en ce qui concerne la répartition du pouvoir, du prestige, du revenu, du patrimoine, etc. Nous présenterons successivement les différents instruments (outils) à la disposition des pouvoirs publics : la fiscalité, un système de protection sociale, des services collectifs, des mesures de lutte contre les discriminations.

Tout d'abord, de nombreux travaux confirment que l'égalité est favorable à la cohésion sociale. A l'inverse des inégalités de situation jugées excessives sont sources de tensions sociales qui peuvent conduire à des conflits. L'Etat peut enrayer la dynamique des inégalités (de situation) à travers une fiscalité progressive (c'est-à-dire que le taux d'imposition augmente avec le revenu des individus, comme c'est le cas pour l'impôt sur le revenu).

Doc 1 : on observe que le montant des prélèvements est beaucoup plus fort pour D9 (les 10% les plus riches) que pour D1 (les 10% les plus pauvres). D1 et D9 sont des déciles. En 2020, le montant des prélèvements pour D1 était de 160€ contre 20240€ pour D9.

Ensuite, l'état peut enrayer la dynamique des inégalités en mettant en place un système de redistribution et de protection



sociale. En effet, le versement des revenus de transfert et les prélèvements obligatoires permettent de réduire les inégalités de revenus et donc les inégalités de patrimoine. La redistribution est notamment mise en œuvre dans le cadre de systèmes de protection sociale. On distingue par exemple l'assurance sociale de l'assistance. L'assurance sociale est un système de protection sociale qui repose sur un principe contributif alors que l'assistance est un système de protection sociale qui bénéficie aux individus dont les ressources sont jugées insuffisantes. L'assistance a donc un caractère non contributif ce qui signifie que les prestations ne sont pas subordonnées (soumises) au versement préalable de cotisation sociale.

Doc 1 : on observe que le niveau de vie après redistribution augmente pour D1 (les 10% les plus pauvres) et diminue pour D9 (les 10% les plus riches). Il a augmenté de 207,4% pour les 10% les plus pauvres et a baissé de 24,8% pour les 10% les plus riches en 2020.

Les prélèvements sont plus forts pour D9 (20240€) et plus faible pour D1 (160€). A l'opposé, les prestations sociales sont plus fortes pour D1 (+7410€) et plus faibles pour D9 (+310€).

Par ailleurs, l'Etat intervient aussi pour lutter contre les inégalités à travers la mise en place de services collectifs. La mise en place par l'Etat de services collectifs réduit les inégalités de situations car chacun peut en bénéficier alors que cela ne serait pas le cas s'ils devaient être payés individuellement. Ce sont des services fournis gratuitement ou à coût très faible (très largement inférieur à ce qu'ils coûtent réellement). Ces derniers correspondent à des activités d'intérêt général.

Ils font disparaître (cas de l'école) ou réduisent l'impact (transport public) de l'exclusion par les prix, et contribuent à l'égal accès à des services jugés collectivement importants. Les services collectifs permettent de réduire les inégalités dans la mesure où à priori tous les individus y ont un égal accès. Par exemple, l'égal accès aux services hospitaliers (remboursement par la sécurité sociale...) permet de lutter contre les inégalités de santé et d'espérance de vie entre les individus (inégalités de



situations), ce qui peut avoir des répercussions importantes dans d'autres domaines de la vie sociale (les inégalités sont multi-dimensionnelles et cumulatives). L'égal accès aux services d'éducation permet (ou devrait permettre) de réduire les inégalités de réussite scolaire en donnant aux individus les mêmes chances de réussir (égalité des chances).

Doc 3 : on observe que la dépense intérieure d'éducation est en constante augmentation et traduit un investissement toujours plus important dans un service public d'éducation.

En moyenne, un élève coûte 8900€ à l'Etat (au sens large). La dépense intérieure d'éducation s'élevait à 8900€ en moyenne par élève en 2020. Or, de la maternelle à l'université, l'école est soit gratuite soit l'université demande des frais d'inscription très largement inférieurs au coût réel d'un étudiant.

L'égal accès aux services d'éducation permet (ou devrait permettre) de réduire les inégalités de réussite scolaire en donnant aux individus les mêmes chances de réussir (égalité des chances).

Autres exemples : des équipements publics gratuits (ex. : squares, aires de jeux, médiathèques, piscine...), des postes, des commissariats, des transports publics, du logement social...

Enfin, la quête de justice sociale passe par la lutte contre les discriminations qui, malgré une large adhésion des sociétés démocratiques à une conception de la justice sociale fondée sur l'égalité des chances, restent importantes. L'Etat peut lutter contre les discriminations qui remettent en cause l'égalité des droits en instaurant des lois et en renforçant les sanctions en cas de non-respect de ces lois pour inciter les individus à les respecter (condamnation en cas de discrimination à l'égard des homosexuels, des femmes...). Il peut également mettre en place des politiques d'éducation et d'information. L'Etat peut aussi mettre en œuvre des mesures de discrimination positive (= accorder un traitement préférentiel aux membres d'un groupe qui partagent un même critère et qui sont traditionnellement désavantagés). Autrement dit, il s'agit de compenser les



désavantages associés à certains critères identitaires en instaurant des inégalités de traitement dans le but de promouvoir une plus grande égalité des chances et in fine une réduction des inégalités de situation.

Doc 2 : Exemple : la loi du 21 janvier 2021 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance. La loi « prévoit que les conseils des entreprises doivent être composés d'au moins 40% d'administrateurs de chaque sexe ». Il s'agit bien d'une mesure de discrimination positive (quota) qui a fait ses preuves. Nous sommes passés de 8,5% de femmes dans les conseils d'entreprises en 2007 à 38% en 2016.

Dans ce devoir, il s'agissait de montrer que les pouvoirs publics disposent de plusieurs instruments pour assurer la justice sociale. Nous avons tout d'abord présenté la fiscalité, puis la redistribution/protection sociale. En outre, nous avons aussi évoqué la mise en place de services collectifs. Enfin, nous avons présenté le dernier outil : la lutte contre les discriminations et la mise en œuvre de mesures relevant de la discrimination positive.

Avec quelle efficacité ? Pour quels résultats ?

DISSERTATION

Lorsqu'on demande à une personne de se présenter, elle nous donne son nom ou sa profession. On voit que le travail est constitutif de l'identité, bien souvent, les personnes sans emplois ressentent une forme de honte à dire qu'elles sont au chômage. Elles ont tendance à se replier sur elles-mêmes et être exclues. Dans le même temps, on sait que de plus en plus de français craignent de perdre leur emploi (ce qui serait le point de départ



d'une spirale infernale). La montée du chômage, la précarité de l'emploi, la peur du déclassement nous amène à nous demander dans quelle mesure les évolutions de l'emploi affaiblissent-elles le pouvoir intégrateur du travail.

L'intégration sociale est le processus par lequel un individu devient membre de la société ou d'un groupe social grâce à l'établissement de liens sociaux. Un individu intégré partage les normes et les valeurs dominantes dans un groupe social (transmises et intériorisées à travers la socialisation) et est en interaction avec les autres. Dans un 1er temps, nous verrons que les évolutions de l'emploi ont affaibli le pouvoir intégrateur du travail. Dans un 2ème temps, nous montrerons que malgré tout, le travail reste une grande instance d'intégration sociale.

1) LES ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI FRAGILISENT LE POUVOIR INTÉGRATEUR DU TRAVAIL.

A. Le rôle intégrateur du travail est remis en cause par la précarisation de l'emploi.

La précarité correspond à une situation instable, incertaine, qui ne permet pas de trouver une place et un statut solides et définitifs dans la société.

La précarité de l'emploi peut nuire à l'intégration sociale. En effet, les salariés précaires

- ne jouissent pas d'une forte reconnaissance sociale, car ils servent d'ajustement sur le marché du travail (remplacements, sous-traitance). Sentiment de honte et de repli sur soi
- Ils tissent peu de relations avec leurs collègues de travail, car ils ne sont que de passage dans l'entreprise. (exclusion)
- Ils ont des revenus intermittents (alternance entre phases d'inactivité et d'emploi) qui les exposent davantage à la pauvreté (moins d'intégration à la société de consommation). Ils sont dans une forme d'insécurité économique.
- Ils vivent dans une incertitude quant à leur avenir (peur, repli sur soi)



Difficiles pour ces salariés d'être regroupés au sein d'équipes pérennes ou même d'unités de production ou ils pouvaient se côtoyer régulièrement.

- **Doc 4** : « les récits des jeunes femmes sur leur insertion professionnelle mettent en lumière une succession de périodes d'intérim, avec des contrats précaires ». C'est souvent le cas de personnes peu ou pas diplômées qui se retrouvent dans une situation de vulnérabilité et d'incertitude économique. L'intégration par la consommation s'en trouve fragilisée « les frais associés à la maison qu'elle doit assumer maintenant seule l'inquiètent ».

B. Le rôle intégrateur du travail est remis en cause par la montée du chômage.

Le chômage est la situation d'une personne sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour travailler.

Le chômage croissant et massif apparu dans les années 1970 est le premier facteur déstabilisateur du travail et de l'emploi comme socles modernes de l'intégration sociale.

Le chômage dégrade l'insertion professionnelle d'autant plus que le taux de chômage se maintient à un niveau élevé (doc 3) : en 2022, environ 8% de la population active était au chômage.

La perte de son travail se traduit par :

- Diminution des revenus, d'où difficultés à satisfaire certains besoins ;
- Insécurité sociale et pauvreté pour les chômeurs en « fin de droits » ;
- Déstabilisation du statut social et de l'identité personnelle : statut social dévalorisé (cf stigmatisation des « assistés ») ;
- Affaiblissement du réseau de sociabilités, fragilisation des relations familiales et amicales, risque d'isolement : il y a donc un affaiblissement des liens sociaux.

Le chômage, notamment de longue durée, peut donc être à l'origine d'un processus d'exclusion : processus de mise à l'écart de la société d'un individu (contraire d'intégration). Ces individus



occupent une position sociale considérée comme inférieure, voire extérieure aux autres membres du groupe. L'exclusion se caractérise par un cumul de handicaps sociaux : pauvreté, échec scolaire, chômage ou emploi précaire, éloignement des mécanismes de protection sociale, rupture des liens familiaux...

Cela permet de comprendre le fort besoin d'emploi exprimé par les exclus du marché du travail.

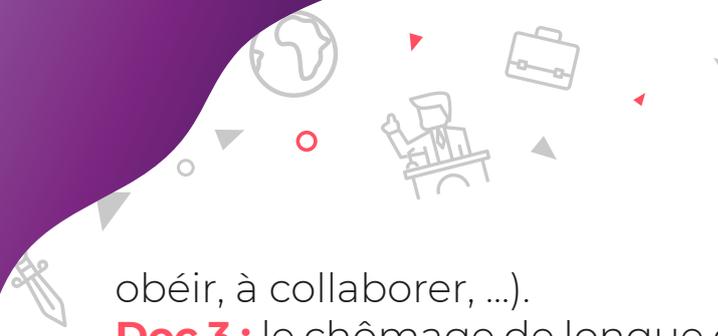
Différentes recherches, bien que peu nombreuses, s'accordent donc sur le fait que la population des personnes au chômage jouit bel et bien d'une mauvaise réputation et qu'elle est la cible de stéréotypes négatifs. Les demandeurs d'emploi sont globalement considérés comme capables de retrouver un emploi s'ils le souhaitent vraiment. Ils apparaissent aux yeux des autres et à leurs propres yeux comme étant des « parasites », des « fainéants » et des « profiteurs ».

Appartenir à un groupe stéréotypé peut entraîner des conséquences chez certains demandeurs d'emploi. Le fait pour des individus d'être perpétuellement catégorisés en tant que membres d'un groupe et, pour cette raison, jugés et traités en fonction de cette appartenance, peut les conduire à intérioriser cette définition d'eux-mêmes => diminue la motivation à retrouver un emploi.

Le chômage, en particulier de longue durée diminue l'employabilité des personnes, qui ont moins de chances de retrouver un emploi, en dehors de contrats aidés ciblés, Ce sont des personnes exclues du marché du travail.

Comment expliquer cette perte d'employabilité qui transforme le chômage de longue durée en chômage d'exclusion ?

D'une part par la perte de compétences techniques (savoir-faire, maîtrise de l'environnement technologique. Le progrès technique engendre une obsolescence des qualifications) et d'autre part par la perte de compétences sociales (horaires, concentration, capacité à



obéir, à collaborer, ...).

Doc 3 : le chômage de longue durée représente tout de même 2% de la population active en 2022.

C. Le rôle intégrateur du travail est remis en cause par la polarisation de la qualité de l'emploi.

Les mutations de l'emploi caractérisées par un processus de précarisation participent à un phénomène de polarisation progressive de la qualité des emplois. On retrouve d'un côté, les actifs occupant un emploi typique et donc stable qui continuent de bénéficier pleinement des vertus intégratrices du travail. Ces individus se situent ainsi dans une situation d'intégration assurée ou, à tout le moins, d'intégration laborieuse au sens de PAUGAM. Ils demeurent la part majoritaire de la population active occupée aujourd'hui. Mais, la « déstabilisation des stables » à l'œuvre depuis 1980 concourt à la constitution d'un second pôle d'actifs alternant des périodes d'emplois atypiques et des sessions de chômage. Pour ces individus, le travail perd de sa force intégratrice en ce sens qu'il ne peut offrir qu'une intégration incertaine ou intégration disqualifiante au sens de PAUGAM.

Doc 2 : On observe qu'en 1996 et 2017, les professions très qualifiées ont augmenté de 4 points de % alors que les professions moyennement qualifiées ont reculé de 6 points de %. Les professions peu qualifiées ont très peu augmenté.

La polarisation générée par le numérique conduit à l'existence d'emplois qualifiés stables et bien payés et d'emplois non qualifiés plus instables, qui débouchent sur moins de protection et qui sont moins bien payés. Ces derniers types d'emplois intègrent moins bien. Cela crée aussi des situations très inégales entre individus pouvant affecter le sentiment de vivre ensemble. Le numérique fait aussi progresser des conditions de travail atypiques et précaires, l'ubérisation, donc des emplois mal payés, peu protégés et intégrant



mal à la société. Enfin certaines conditions de travail difficiles encouragées par les organisations du travail (toyotisme par exemple) créent un sentiment de mal être et de souffrance, une vision négative du travail et affectent sa capacité à intégrer. (hausse des burn out, des suicides...) L'intégration par le travail s'effrite d'autant plus que tous les travailleurs ne sont pas également touchés par le chômage et la précarité. Ces situations touchent davantage les femmes, les jeunes, les non diplômés. Un fossé se creuse entre des personnes intégrées par leur emploi et d'autres qui le sont moins.

Il faut toutefois faire attention et ne pas conclure que le travail ne remplit plus une fonction d'intégration. Cette fonction perdure. C'est ce que nous allons montrer dans la deuxième partie de ce devoir.

Il faut toutefois faire attention et ne pas conclure que le travail ne remplit plus une fonction d'intégration. Cette fonction perdure. C'est ce que nous allons montrer dans la deuxième partie de ce devoir.

2) MALGRÉ TOUT, LE TRAVAIL DEMEURE UNE INSTANCE FONDAMENTALE D'INTÉGRATION.

Il est possible de distinguer trois dimensions du pouvoir intégrateur du travail que nous allons présenter successivement : une dimension économique, une dimension sociale et une dimension symbolique.

A. La dimension économique de l'intégration par le travail.

Le travail est source de revenus permettant de se conformer aux normes de consommation de la société, et donne accès à la protection sociale (pour se protéger des aléas de la vie).

Le travail apporte d'abord un revenu ce qui permet de se conformer à certaines normes de consommation, d'avoir accès au logement,



etc. Ainsi, la plupart des activités sociales implique des dépenses (cinéma, bar, loisirs divers...), sinon marginalisation

Dans notre société, la plupart des individus aspirent à pouvoir satisfaire ses besoins et ses désirs grâce aux revenus de son travail : être perçu comme « assisté » est souvent vécu comme stigmatisant par les personnes concernées.

Le travail permet d'avoir accès à la sécurité sociale. Le travail est synonyme de protection sociale : en étant salarié, on paie des cotisations sociales qui donnent droit à la couverture de risques sociaux lorsqu'ils se réalisent (la maladie, le chômage, la vieillesse, la maternité, les accidents du travail). Les individus salariés sont alors protégés.

B. La dimension sociale de l'intégration par le travail.

Le travail permet le développement de la sociabilité (avec les collègues, les clients...) et des liens sociaux avec d'autres individus. C'est une instance de socialisation secondaire et de coopération (document 1).

Une étude montre que la principale source d'amis et du futur conjoint, c'est le travail.

C. La dimension symbolique de l'intégration par le travail.

Avoir un travail, c'est aussi avoir un statut social valorisant, une reconnaissance de son utilité. Notre identité sociale se définit principalement en rapport à notre activité professionnelle. Lorsqu'on demande à une personne qui elle est, elle se présente soit par son nom, soit par sa profession. Le chômage entraîne un sentiment d'inutilité sociale.



L'emploi demeure la plus importante machine à produire de l'identité sociale. Le fait d'occuper une profession socialement valorisée peut même être source de reconnaissance sociale

Travailler c'est donc se conformer à la norme et permet d'obtenir un sentiment d'utilité et une reconnaissance de la part des autres.

Doc 1 : En France, en 2019, 68% des salariés (donc les 2/3 environ) disaient qu'au vu des efforts, recevoir l'estime et le respect que mérite le travail étaient importants. C'est bien une forme de « reconnaissance ».

Dans ce devoir, il s'agissait de montrer dans quelle mesure, les évolutions de l'emploi affaiblissent-elle le pouvoir intégrateur du travail. Nous avons tout d'abord montré que certaines fragilisations de l'emploi ont fragilisé le pouvoir intégrateur du travail. Nous avons ensuite nuancé notre propos en montrant qu'en dépit de ces évolutions, le travail demeure une instance fondamentale d'intégration.

On pourrait élargir la réflexion en évoquant le travail qui rend malade, la souffrance au travail, les burn out. Loin d'être un épiphénomène, cela touche de plus en plus de salariés.